

Le 29 juillet 2023



De : Pascal AUBRY, Président de la Ligue de Bretagne des Echecs
A : Les président-es des clubs bretons
Objet : Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs les Président-e-s,

La Ligue de Bretagne des Échecs tiendra sa prochaine Assemblée Générale annuelle le dimanche 17 septembre 2023 à 10h à la salle Jehan de Malestroit (place du docteur Jean Queinnec).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2022 (5 minutes) ;
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 juin 2023 (5 minutes) ;
- Modification des statuts de la Ligue (15 minutes) ;
- Présentation du bilan moral 2022-2023 (45 minutes) ;
- Présentation du bilan financier 2022-2023 (15 minutes) ;
- Présentation des perspectives et du budget prévisionnel 2023-2024 (20 minutes) ;
- Questions diverses.

Les objectifs de la modification des statuts de la Ligue sont :

- assouplir la représentation des clubs en leur permettant d'être représentés par n'importe quel-le licencié-e de la Ligue âgé-e d'au moins seize ans ;
- officialiser la possibilité, lorsque cela est nécessaire, de réunir l'Assemblée Générale en visioconférence comme nous l'avons fait en juin dernier.

Vous trouverez sur le site web de la Ligue le projet de modification des statuts, en attente de la validation par la Fédération. J'attire votre attention sur le chorum nécessaire à la modification des statuts (présence ou la représentation d'au moins la moitié des voix et la moitié des clubs).

Les documents comptables de la saison 2022-2023 et le budget prévisionnel 2023-2024 seront communiqués aux clubs en septembre après la clôture de l'exercice.



Les président-es des clubs peuvent se faire représenter en utilisant les formulaires de pouvoir, par un-e licencié-e de leur club ou par un-e autre président-e de club breton. Les pouvoirs peuvent être transmis numérisés par courrier électronique à briac.denizet@gmail.com au plus tard le samedi 16 septembre 2023 à 12h ou les originaux présentés avant le début de l'Assemblée Générale, de 9h45 à 10h.

Les réunions de l'Assemblée Générale sont publiques, ouvertes à tous (licencié-es ou non licencié-es), où seuls les président-es des clubs bretons ont droit de vote, avec un nombre de voix dépendant du nombre de licencié-es des clubs au 31 août 2023.

Cet avis, diffusé sur le site web de la Ligue de Bretagne, par courrier électronique aux président-es des clubs bretons et aux licencié-es breton-nes à travers la lettre d'information Bretagne Échecs Info n°146 tient lieu de convocation.

L'Assemblée Générale sera suivie d'un apéritif et d'un repas pris en commun au lycée auxquels sont invité-es les responsables des clubs et des Comités Départementaux (une invitation par club, 15€ par repas supplémentaire). Les personnes souhaitant participer au déjeuner doivent en informer Briac DENIZET (briac.denizet@gmail.com) au plus tard le dimanche 10 septembre 2023 à 20h.

La journée se poursuivra enfin à partir de 13h30 par une réunion du Comité Directeur, élargi à tou-tes les responsables des Comités Départementaux (scolaires, jeunes, féminines, adultes, ...).

A très bientôt à Malestroit, sincères salutations échiquéennes.

Pascal AUBRY
Président de la Ligue de Bretagne des Echecs

